

CABINET

N° 0 2 4 9 /MDIZESPSP-CAB. -

NOTE CIRCULAIRE

A L'ATTENTION DES OPERATEURS ECONOMIQUES, PARTENAIRES
ET PARTIES PRENANTES DU PROGRAMME CONGOLAIS
D'EVALUATION DE LA CONFORMITE (**PCEC**).

Le Ministre du Développement Industriel, des Zones Economiques Spéciales et de la Promotion du Secteur Privé informe l'ensemble des acteurs concernés que la société **Bureau Veritas**, initialement chargée de la mise en œuvre du Programme Congolais d'Evaluation de Conformité (PCEC), a notifié à l'Agence Congolaise de Normalisation et de la Qualité (ACONOQ), sa décision de se retirer des programmes gouvernementaux en Afrique et au Moyen-Orient.

Nous tenons à rassurer tous les acteurs concernés que :

1. Le retrait de la société Bureau Veritas n'affecte en rien l'exécution du Programme Congolais d'Evaluation de la Conformité ;
2. La société Bureau Veritas mettra un terme à l'acceptation de nouvelles demandes de certification à partir du 1er août 2026. Après cette échéance, elle se concentrera exclusivement sur le suivi des dossiers en cours jusqu'au dédouanement de la dernière cargaison ;
3. La société **TUV Rheinland** a été mandatée pour remplacer Bureau Veritas dans la fourniture des services de vérification de la conformité des produits embarqués à destination du Congo, rejoignant ainsi la société **COTECNA**.

Au regard des enjeux liés à ce programme pour la protection des consommateurs, il convient de souligner que l'obtention du **certificat de conformité avant embarquement des marchandises destinées au Congo demeure obligatoire**.

Fait à Brazzaville, le **21 JUL 2026**



Le Ministre

Michel DJOMBO BALOMBELLY. –